
PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale du vendredi 18 mars 2016 à 9h00, à la salle de spectacles de la Sagne

Le Président	M. Simon Eschler
Membres	59 personnes selon liste
Invités	Jacques-André Choffet (AGRI), Cédric Jacot (Pronatura), Pierre-François Gobat (SCAV), Pierre-Ivan Guyot (SAGR), Jean-Bernard Steudler (BioNe), Yann Huguelit (CNAV)
Excusés	14 invités et une quinzaine de membres
Le gérant	M. Gilles Aeschlimann
Procès-verbal	Mme Justine Debély et M. Gilles Aeschlimann

Ordre du jour

1. Salutations
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2015
 3. Rapport du président
 4. Rapport du gérant
 5. Finances:
 - 5.1. Présentation des comptes 2015
 - 5.2. Rapport des vérificateurs
 - 5.3. Acceptation des comptes 2015
 - 5.4. Présentation et vote du budget 2016
 6. Élections et nominations:
 - 6.1. Élection d'un membre du comité pour le district du Locle
 - 6.2. Renouvellement du comité
 - 6.3. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
 7. Divers
-

1. Salutations

Le président ouvre la séance en saluant et remerciant les invités et les membres présents. Il mentionne les invités excusés.

Il demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour présenté. Aucun commentaire, l'assemblée approuve l'ordre du jour tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 27 mars 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par un lever de mains avec remerciements à son auteur.

3. Rapport du président

Comme il est de coutume, le président doit faire un rapport. N'étant pas très doué pour les discours, mais peut-être plus pour philosopher... J'ai dû réfléchir à ce que je pouvais bien vous dire ! Vous faire un récapitulatif de l'année agricole écoulée, de la météo, de la politique.. je me suis dit, pas besoin, vous l'avez tous vécu et certainement d'autres interlocuteurs s'en chargeront durant cette matinée. Vous parler des activités de l'ANAPI ça c'est le gérant qui le fait.

Donc je me suis dit que je pouvais vous rappeler ce qu'est l'ANAPI, son rôle, ses fonctions, et ce que l'on essaie de faire. Ce n'est pas une association qui ne sert à rien, casse-pieds ou là pour fliquer. Mais c'est une association créée en 1993, suite à l'introduction des paiements directs, dans le but de fédérer les agriculteurs neuchâtelois qui doivent être contrôlés notamment au niveau des PER. Cela permet aux membres de répondre à l'exigence de l'article 101 de l'actuelle ordonnance sur les paiements directs, je cite :

"Les exploitants qui déposent une demande pour certains types de paiements directs doivent prouver aux autorités d'exécution qu'ils satisfont aux exigences des types de paiements directs concernés, y compris celles des PER, dans l'ensemble de l'exploitation".

C'est une organisation importante qui vous permet donc au final, par l'intermédiaire des contrôles effectués, de bénéficier de paiements directs et de plus-value dans certains labels. Et je tiens par ailleurs à préciser que ces programmes et labels sont facultatifs et qu'on y participe seulement par initiative personnelle.

Après avoir évoqué et rappelé à quoi sert notre association je voulais vous faire part du pourquoi votre comité œuvre, notre but est de faire en sorte que beaucoup d'organisations étatiques (SAGR, SCAV, SFFN) et privées (IP-Suisse, AQ-Viande,...) fassent appel à nos services afin de coordonner le plus possible les contrôles et donc d'en réduire leur nombre. Comme les 3 anciens contrôles du SCAV (protection des animaux, contrôle bleu et hygiène du lait) regroupés depuis l'année dernière en 1 contrôle vétérinaire de base effectué par un assistant officiel de l'ANAPI. Ainsi, cela permet de diminuer le précieux temps pris à nos membres pour effectuer ces contrôles et récompenser les agriculteurs qui sont en ordre par un intervalle des visites plus espacé pour autant qu'ils n'inscrivent pas de nouvelle catégorie ou de prestation, sans changement dans le mode de détention ou cultural et également pour autant que les différents labels nous mandatent pas pour effectuer les divers contrôles.

Pour nous il est également important d'engager des personnes bien formées comme contrôleurs (au minimum avec le CFC d'agriculteur, et avec une activité d'indépendant ou de salarié sur une exploitation agricole), cela permet d'avoir des gens compétents, qui connaissent très bien le métier, la législation en vigueur et les

différents cahiers de charges des labels privés. En suivant chaque année des formations continues, ces personnes sont donc capables d'assumer cette large palette de contrôles.

En conclusion faites bon accueil à nos collaborateurs qui travaillent pour vous, réfléchissez à l'image que vous véhiculez de votre métier et de votre association. Il en va de votre crédibilité et engagez-vous pour elle, il en va de sa pérennité.

Intégralité du rapport

4. Rapport du gérant

Le rapport du gérant sera présenté en 4 points : 1) Contrôleurs et Préposés, 2) Contrôles et résultats, 3) Accréditation et FOCAA et 4) Infos et nouveautés

4.1. Contrôleurs et préposés

Pour les contrôleurs, le gérant informe des démissions suivantes : MM. Vincent Desaulles et Marcel Junod (au 1.04.2016). MM. François Chopard et Valentin Von Allmen ont débuté leur activité durant 2015.

Concernant les préposés M. Olivier Bachmann a débuté en 2015 pour la région de La Brévine et les Bayards.

Team des contrôleurs :

Daniel Barben
Christophe Barras
François Chopard
Charles-André Jeannin
Marcel Junod (jusqu'au 1.04.2016)
Isabelle Matthey
Raphaël Oppliger
Thierry Oppliger
Patrick Pellaton
Christian Santschi
Valentin Von Allmen

+ 14 contrôleurs viticoles

Team des préposés :

Hervé Agassis
Olivier Bachmann
Daniel Barben
Michel Barben
Jean-Pierre Duvanel
Jean-François Faivre
Patrick Pellaton
Daniel Jeanneret
Laurent Jeanneret
Sylvain Meystre
Teddy Monnier
Vincent Perrin
René Porret
Gérard Stampfli

4.2 Contrôles et résultats

Statistiques de contrôles	2014	2015
Nbr exploitations inscrites SST/SRPA	573	567
Nbr expl. SST/SRPA contrôlées	141 (25%)	210 (37%)
Exploitations en CC	7 (5%)	15 (7%)
Réductions des contributions	6	15

Nbr de contrôles AO (2014: OPAn + OPPr / 2015: contrôle vétérinaire de base)	112	190
Nbr exploitations inscrites PER	647	624
Nbr contrôles PER sur le terrain	161 (25%)	157 (25%)
Nbr contrôles Données de structure (PER + Bio)	211	190
Exploitations en CC	31 (8%)	20 (6%)
Réductions des contributions	3	4

Statistiques de contrôles	2014	2015
IP-Suisse céréales	4	8
IP-Suisse viande	75	78
IP-Suisse exigences de base	31	80
IP-Suisse Biodiversité	43	51
IP-Suisse Lait des prés	30	4
AQ-Viande suisse	46	96
Suisse-Garantie	20	39
Autres (IGP/FM/62a)	10	9

4.3 Accréditation et FOCAA

L'accréditation provisoire de la FOCAA a été prolongée au 30.04.2016.

Comme communiqué lors de l'AG 2015, suite aux reproches du SAS, l'option prise par les délégués de la FOCAA est une accréditation individuelle. Dans le cadre de cette démarche, l'ANAPI a eu récemment deux audits du SAS le 10 décembre 2015 (sur le terrain avec un AO) et le 12 janvier 2016 (gérance ANAPI). 7 actions correctives doivent être faites, dont l'inscription au registre du commerce que nous allons pouvoir faire suite à la rédaction du PV de l'AG de ce jour.

La FOCAA reste dans une forme plus légère, pour la gestion du système qualité de l'ANAPI et des autres OCC, pour l'élaboration des check-lists communes, etc.

4.4 Infos et nouveautés

Les trois AO ont réussi l'examen théorique en 2014 et également l'examen pratique au printemps 2015. M. Charles-André Jeannin a débuté la formation et a déjà réussi son examen théorique en décembre dernier.

Nouvelle exigence OFAG: le Suisse-Bilanz doit être clôturé pour l'année civile antérieure.

Les 3 AO ont démarré les contrôles des producteurs de lait de l'AOP Gruyère, dans une logique de coordination des contrôles puisque depuis 2015 ils examinent déjà l'hygiène dans la production laitière dans le cadre du contrôle vétérinaire de base.

5. Finances

5.1. Présentation des comptes 2015

Le gérant présente les comptes 2015. Ceux-ci se bouclent avec une perte de - **Fr. 2'171.31**.

Le bilan montre une fortune s'élevant à **Fr. 117'185.03** et des fonds de réserve de **Fr. 79'927.05**.

5.2. Rapport des vérificateurs

MM. Patrick Porret et Pieric Matthey ont fonctionné comme vérificateurs de comptes. M. Patrick Porret fait lecture du rapport. Celui-ci relève que les comptes 2015 ont été vérifiés le 4 mars 2016 aux Ponts-de-Martel en présence du gérant et de la comptable Mme Josée Sandoz. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée de les accepter tels que présentés.

5.3. Acceptation des comptes 2015

Les comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité par un lever de mains.

5.4. Présentation et vote du budget 2016

Le gérant présente le budget 2016. Celui-ci montre un déficit de - **Fr. 3'400.00**

Le budget 2016 est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

6. Élection et nomination

6.1 Élection d'un membre du comité pour le district du Locle

Arrivant à la fin de son mandat de 12 ans au sein du comité, M. Christian Girardin est remercié et un présent lui est offert par le président.

Pour son remplacement, le comité propose M. Armin Eigenmann des Ponts-de-Martel qui se présente en quelques mots devant l'assemblée.

L'Élection de M. Armin Eigenmann a été acceptée à l'unanimité par un lever de mains.

6.2 Renouveau du comité

Aucun autre membre du comité n'arrive à la fin de son mandat ou souhaite mettre fin à ce dernier.

Le comité :

Président:	Simon Eschler
Boudry:	Olivier Porret
La Chaux-de-Fonds:	Frédéric Matile
Le Locle:	Armin Eigenmann
Neuchâtel:	Cédric Barben
Val-de-Ruz:	Denis Christen
Val-de-Travers:	Claude-Alain Dreyer
Contrôleur:	Christophe Barras
Préposé:	Sylvain Meystre

L'Élection en bloc du comité a été acceptée à l'unanimité par un lever de mains.

6.4. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant

M. Patrick Porret est sortant. Le nouveau vérificateur-suppléant doit provenir du district du Val-de-Travers, afin de respecter le tournus. L'assemblée propose M. Jean-Pierre Gfeller. Aucune autre candidature n'étant proposée, il est élu comme vérificateur-suppléant.

La commission de vérification 2016 est constituée des personnes suivantes: MM. Johnny Ruchti, Roman Botteron et Pieric Matthey comme vérificateurs et MM. Fabian Krebs et Jean-Pierre Gfeller comme vérificateurs-suppléants.

7. Divers

La parole est à l'assemblée :

M. Pierre-François Gobat, Chef du SCAV, remercie d'avoir l'occasion de prendre la parole. En 2015, une collaboration avec l'ANAPI a débuté pour les contrôles supplémentaires à faire par les AO. Il est satisfait de cette collaboration et constate qu'il y a moins de contrôles et également moins de sanction. Les agriculteurs concernés par ces non-conformités sont priés de remplir une auto-déclaration que les points négatifs constatés ont été remis en ordre. Un 2^{ème} contrôle non annoncé du SCAV dans certains cas, mais cela reste rare. Pour le SCAV cela amène une réduction des coûts et pour les exploitants une réduction du nombre de contrôles qui leur prennent toujours du temps. Il présente ses remerciements au gérant, au président et à l'ANAPI pour la très bonne collaboration.

M. Pierre-Ivan Guyot, Chef du SAGR, explique que la politique agricole demande toujours plus et en donne toujours moins, il comprend un certain mécontentement de l'agriculture et sait que ces situations sont pénibles pour tous y compris pour

l'administration. L'agriculture a besoin des préposés et des contrôleurs pour assurer une crédibilité et une qualité de l'agriculture neuchâteloise.

M. Jean-Pierre Gfeller prend la parole concernant le suisse-bilan et les difficultés à présenter un document bouclé de l'année écoulée. Le gérant lui répond qu'il est conseillé d'établir un suisse-bilan prévisionnel pour l'année en cours.

M. Michel Barben, préposé, a constaté un nombre d'erreurs dans les contrôles de structures concernant les mises en réseaux. M. Pierre-Ivan Guyot l'informe que le projet du géo-référencement des parcelles permettra d'avoir des données plus précises.

Un membre demande à ce que sur le système Acorda, lorsque l'on change la surface sur la première page que cela se change automatiquement partout, car cela porte à confusion. Pierre-Ivan Guyot a déjà eu ces informations et en reparlera à l'interne.

M. Martial Robert informe que lors du passage au souffleur du Service des ponts et chaussées dans les bords de routes, cela répand les sénéçons jacobée et chardons dans les parcelles des agriculteurs.

La parole n'étant plus demandée, le président conclut en remerciant le gérant et la secrétaire, ainsi que les contrôleurs et les préposés, pour le travail effectué durant l'année écoulée et il clôt la séance à **10h00**. Cette assemblée est suivie par celle de la CNAV.

Cernier, le 18 mars 2016

Le président

Simon Eschler

Le gérant

Gilles Aeschlimann